Dominique Fortier
2015/01/01

La nouvelle année sous le signe de l'innovation

Correspondance entame la nouvelle année sous le signe de l'innovation. Voici ses présents, pour vous fidèles lecteurs et lectrices.

Vous donnez le cours de français et littérature. Vos prestations – magistrales dans tous les sens du terme – ne soulèvent pas toujours l'enthousiasme escompté auprès de votre « public ». Certaines approches alternatives vous paraissent tenir de l'imposture pédagogique. Par contre, les récits de collègues novateurs retiennent votre attention. Vous lirez alors avec intérêt les articles d'**Étienne Bourdages** (collège Ahuntsic) et de **Marion Sauvaire** (Université Laval). Sensibles à l'appropriation des contenus littéraires par les cégépiens et les cégépiennes, ces profs expérimentent des façons de faire différentes, qui transforment la dynamique de la classe et portent vraisemblablement leurs fruits.

VOUS avez avalé votre café de travers un matin en lisant à la une de votre quotidien que l'épreuve uniforme de français (EUF) pourrait être abolie « pour le bien des étudiants[1] ». Peut-être avez-vous alors protesté, comme plusieurs de vos collègues. Quoi qu'il en soit, quelques jours plus tard, vous appreniez qu'« il n'[avait] jamais été question d'enlever l'épreuve[2] ». Ainsi, l'EUF est sauve, pour l'instant du moins… Pourtant, bien que vous la défendiez, vous n'êtes pas sans lui trouver quelques

travers. Vos réserves concernent-elles la préparation à sa réussite, souvent laborieuse? Portent-elles sur les conditions dans lesquelles elle se déroule, éprouvantes pour plusieurs? Sont-elles en lien avec son évaluation, jugée trop rigide, voire laxiste? Seriez-vous en outre de ceux et celles qui perçoivent un hiatus entre les pratiques réelles d'écriture, où l'ordinateur est couramment utilisé, et la passation de l'épreuve, où les élèves sont contraints à la rédaction manuscrite? Le chercheur **Luc Diarra** (Université d'Ottawa) s'est intéressé à l'authenticité des activités scripturales en contexte scolaire, spécialement lorsqu'elles sont évaluées. L'entrevue que nous avons menée avec lui fournit des données susceptibles de nourrir le débat si, comme le suggère le rapport Demers, on devait « recadrer l'épreuve […] dans un environnement pédagogique[3] ».

VOUS êtes responsable d'un centre d'aide en français ou donnez le cours Relation d'aide. Vous consacrez plusieurs heures à initier les futurs tuteurs et tutrices aux rudiments de la didactique de la grammaire, aux outils disponibles et au fonctionnement du service. Mais vous manquez de temps pour les instruire des concepts de base sous-jacents à la relation d'aide proprement dite; au mieux, vous leur offrez quelques astuces pour leur éviter des écueils qui guettent la dyade aidant-aidé. Le CCDMD, au fait de cette réalité, met à votre disposition une nouvelle ressource : *Tutorat – Se former à la relation d'aide par les pairs*. Les principales chargées du projet, **Louise Comtois** et **Isabelle Dufour**, vous présentent ici un matériel qui, nous l'espérons, enrichira les pratiques pédagogiques dans les centres d'aide.

VOUS n'êtes pas très « nouvelle orthographe ». Ou, au contraire, vous avez favorablement accueilli les rectifications orthographiques de 1990, y voyant un dépoussiérage bénéfique sur le plan pédagogique. Peu importe votre point de vue, **Annie Desnoyers** (Université de Montréal) vous invite à réfléchir à la notion de langue et à la façon de la coder à l'écrit. Entre autres, elle expose des cas de langues qui ont subi des changements beaucoup plus radicaux que ceux recommandés par l'Académie française.

VOUS donnez le cours de Renforcement en français. Vos classes posent des défis pédagogiques de toutes sorte. Elles comptent notamment des élèves officiellement aux prises avec un trouble d'apprentissage, et sans doute d'autres encore sans diagnostic. Comment tenir compte des particularités de chacun et chacune? Selon **Marie-Claude Lévesque**

(cégep de Sorel-Tracy) et **Isabelle Cabot** (cégep Saint-Jean-sur-Richelieu), la question ne devrait pas se poser en ces termes. Leur article rapporte les résultats d'une étude sur la prévalence de troubles d'apprentissage non diagnostiqués chez les élèves inscrits au cours de Renforcement. Les auteures soumettent à votre jugement pédagogique une approche axée sur des mesures profitables à l'ensemble des élèves, plutôt que sur des réponses ponctuelles aux besoins individuels.

VOUS êtes prof de français, ou encore, conseiller ou conseillère pédagogique, peut-être responsable de la valorisation du français dans votre collège. Vous aimeriez discuter avec des collègues du milieu de l'éducation pour qui la langue est également une passion, partager les fruits de vos expériences ou de vos recherches, connaitre les avancées de la didactique du français, savoir plus spécifiquement de quelle façon les œuvres littéraires et le fonctionnement de la langue ont été enseignés aux élèves avant leur entrée au cégep. Alors vous avez votre place au sein de l'Association québécoise des professeurs de français (AQPF). **Guillaume Lachapelle** (cégep de Sherbrooke) attire notre attention sur les activités de cette association interordre et nous invite à y adhérer, si ce n'est déjà fait. Son appel fait écho à l'avis du Conseil supérieur de l'éducation déposé en juin dernier, qui reconnait l'importance des activités favorisant le partage d'expertise et la diffusion des connaissances[4]. Cette reconnaissance est pourtant aujourd'hui niée, la subvention à l'AQPF ayant fait l'objet d'une coupe draconienne. En ces temps d'austérité sélective, serrons-nous les coudes, voilà le message de Guillaume.

1 « Épreuve de français au cégep : une décision "pour le bien de l'étudiant" », *Le Soleil*, 22 octobre 2014. [Retour]

2 « L'épreuve uniforme de français demeurera obligatoire, sauf exception », *Le Soleil*, 28 octobre 2014. [Retour]

3 Guy DEMERS, *Rapport final du chantier sur l'offre de formation au collégial, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science*, juin 2014, p. 135. [Retour]

4 CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Le développement professionnel, un enrichissement pour toute la profession enseignante*, juin 2014, p. 149. [Retour]



Dominique Fortier

CCDMD